

<u>Département</u> LOIRET
<u>Canton</u> CHALETTE SUR LOING
<u>Commune</u> AMILLY

République Française POLI N° 17/2021 CC/MCB

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

**Objet : Inversion du sens interdit, impasse des Murailles**

Le Maire de la Ville d'Amilly,

Vu le Code de la Route,

Vu le Livre 1, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> parties de la Signalisation Routière,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2213-1 et L 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Considérant que le marché hebdomadaire du dimanche 16 mai 2021 est déplacé sur le parking de la maison de la petite enfance, afin de faciliter l'accès au marché il est nécessaire d'inverser le sens interdire pour la circulation des véhicules, impasse des Murailles, de 6 h à 14h,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La circulation se fera en sens unique Impasse des Murailles depuis le parking des Droits de L'Homme jusqu'à son intersection avec la rue de la Mairie de 6h à 14h,

**ARTICLE 2 :**

La signalisation sera effectuée par les Services Techniques de la Ville,

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté prendra effet le jour de la mise en place de la signalisation,

**ARTICLE 4 :**

Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie Amilly.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**ARTICLE 6 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale d'AMILLY,
- Monsieur le Président du SMIRTOM,
- Les Services Techniques de la Ville d'AMILLY,
- Le service Communication de la Ville d'AMILLY,

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à AMILLY  
Le 07 mai 2021  
Signé Gérard DUPATY

***Pour Extrait Conforme,  
Pour le Maire et par délégation,***



***Monsieur Christian CARON-PERROUD,  
8<sup>ème</sup> Adjoint à la Sécurité, Prévention***